

Enquête publique : centre multifilière CET d'Entraigues sur la Sorgue

(complément de nos remarques)

Dans son rapport annuel 2014 Novalie, gestionnaire du centre de maturation des mâchefers de Vedène, indique que sur le tonnage global produit (46 054 tonnes) la fraction de mâchefers non valorisés et donc, comme le prévoit la réglementation, dirigés vers un CET a été de 3 510 tonnes.

La demande d'extension du CET porte sur 140 000 t dont 30 000 t de mâchefers .

Compte tenu de la valorisation en technique routière de la grande majorité des mâchefers en 2014, comme d'ailleurs les années précédentes, cette demande semble non fondée, sauf à faire voyager des mâchefers issus d'autres unités de traitement. Compte tenu de la situation géographique des unités les plus proches, ce serait contraire au principe de proximité souhaité par la circulaire ministérielle du 25/04/07 relative à la gestion des déchets ménagers et aux préconisations du plan départemental de Vaucluse.

Cet élément vient conforter notre analyse sur l'inutilité d'un agrandissement du CET comme sollicité.

Jean Paul Bonneau

Vice Président FNE Vaucluse